



D'autant plus conclusif, c'est son maître mot, qu'il va lâcher les rênes selon ses dires(2). Ne rien écouter des usagers, s'écouter parler puis s'auto convaincre que la volonté de la politique apaisée de restauration de la continuité écologique serait largement partagée.

En réalité, cette mise en œuvre est infligée par 4 ou 5 personnes en France. Dans sa vision jacobine, c'est en effet suffisant pour prétendre qu'il y ait unanimité puissance 4 ou 5. Le concret, il ne le connaît pas. Il n'y a pas une semaine sans que des témoignages de propriétaires n'affluent. Ce canal privé ignoré des services administratifs leur permet de prétendre, comme à Moscou, que « 90 % des dossiers se passent bien ».

Nous avons pourtant eu écho de 90% de dossiers très douloureux voire calamiteux. Cette semaine par exemple : • L'un avec un PV de l'OFB et une audition en gendarmerie pour un seuil érodé de toute petite chute avec menaces pénales et financières au motif qu'il ne serait pas franchissable à la truite fario. • L'autre de la DDT, transformée en agent C° de l'agence de l'eau, informant par des multiples courriers que pour détruire les ouvrages, la subvention est de 100% au titre du plan de relance Covid.

Tous les moyens sont bons : le virus est même valorisé par les casseurs d'ouvrages, illustrant le vrai visage de la « mise en œuvre apaisée ». • Enfin, un ouvrage fondé en titre qui devrait être - à en croire le courrier comminatoire- « régularisé » car il ne serait pas « autorisé ». Conclusion Les usagers de l'eau en ont soupé de cet autisme administratif de gens qui bombent le torse en s'autorisant tout et le pire, pour servir leurs propres ambitions au mépris de l'intérêt général, alors qu'aucun propriétaire d'ouvrage ne conteste la loi. Curieux, non ? Claude MIQUEU commence à comprendre, avec ses « certitudes », qu'il nous a fait perdre 3 ans en enflammant un contexte déjà tendu.

Le seul recours citoyen est d'en référer aux parlementaires et d'en appeler aux juges plutôt que de supporter plus avant la doctrine administrative. (1) Mgr Miqueu, qualificatif emprunté à Marc Laimé. (2) Vidéos de l'AG de FHE 2020 à Pau

illustration: studio de design Panasonic



Garanti sans virus. www.avast.com
